

Juin 2011

Zones Naturelles d'Intérêt
Ecologique Faunistique et Floristique
L'inventaire actualisé des ZNIEFF

ZNIEFF terrestres - Seconde génération - 2011
Languedoc-Roussillon



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

▶ AVANT-PROPOS DU PRÉFET DE RÉGION	p. 1
▶ BIODIVERSITE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	p. 2
La diversité du monde vivant	p. 2
Sauver la biodiversité, c'est sauver l'Homme	p. 2
Le Languedoc-Roussillon, un fleuron de la biodiversité.....	p. 2
Préserver la nature, une responsabilité régionale.....	p. 3
▶ INVENTAIRE ACTUALISE DES ZNIEFF	p. 4
Les ZNIEFF, inventaire majeur du patrimoine naturel.....	p. 4
La méthode d'actualisation des ZNIEFF	p. 5
Les sources des données naturalistes.....	p. 6
Les étapes et les acteurs	p. 7
▶ BILAN EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	p. 8
L'évolution entre l'inventaire initial et l'inventaire actualisé	p. 8
Région Languedoc-Roussillon.....	p. 9
Département de la Lozère.....	p. 10
Département du Gard.....	p. 11
Département de l'Hérault.....	p. 12
Département de l'Aude.....	p. 13
Département des Pyrénées-Orientales.....	p. 14
L'inventaire des ZNIEFF marines.....	p. 15
Les ZNIEFF en chiffres	p. 16
▶ GUIDE PRATIQUE	p. 18
Prise d'effet de l'inventaire actualisé.....	p. 18
Les ZNIEFF dans les documents de planification.....	p. 18
Les ZNIEFF dans les projets d'aménagement.....	p. 18
La portée réglementaire des ZNIEFF	p. 19
La mise en valeur du patrimoine naturel	p. 19
La fiche descriptive ZNIEFF	p. 20
Accéder à l'inventaire	p. 21
En savoir plus.....	p. 21

Avant propos

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance fondamental pour valoriser, gérer et aménager durablement notre territoire régional.

Près de 1000 périmètres composent désormais l'inventaire régional actualisé des ZNIEFF. Validé en 2011 par le Muséum National d'Histoire Naturelle, il remplace l'édition initiale de 1994 qui recensait 945 périmètres.

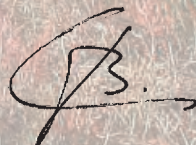
Comptant parmi les régions françaises métropolitaines les plus riches en biodiversité, le Languedoc-Roussillon est couvert à 17 % par des ZNIEFF de type I, joyaux de la biodiversité rare ou remarquable, et à 58 % par des ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels.

Fruit d'un travail considérable pendant plus de 5 ans, cet inventaire a été actualisé sous l'égide d'un Comité de Pilotage et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon a assuré le Secrétariat Scientifique et Technique de ce programme, avec la collaboration du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. Un grand nombre de collectivités, d'organismes, d'associations et de bénévoles ont activement participé à cette démarche en fournissant des données naturalistes.

Chargé de ce programme d'intérêt général, l'Etat en remercie ici tous les contributeurs.

Élus, aménageurs, gestionnaires et usagers de la nature, ... sont maintenant invités à prendre en considération cet inventaire actualisé. Il reflète la richesse de notre patrimoine naturel qui contribue largement à l'attractivité de nos territoires.

Claude Baland
Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon





Biodiversité en Languedoc-Roussillon

► *La diversité du monde vivant*

La biodiversité, ou diversité biologique, constitue le tissu vivant de la planète. Composé à partir du grec « bios » (la vie) et du mot « diversité », ce terme est apparu pour la première fois en 1985. Il a été médiatisé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, à travers la convention sur la diversité biologique. Les Etats s'y sont engagés à stopper la perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

êtres vivants également capables de synthétiser la matière organique. Pour s'alimenter, il domestique les plantes et les animaux sauvages qu'il cultive et élève. Pour se soigner, s'abriter et subvenir à divers besoins, il puise parmi les ressources naturelles. Le monde vivant constitue aussi la base de notre économie agricole, forestière, touristique... De plus, les espèces et les milieux naturels fournissent d'autres services dits « écosystémiques » d'une valeur inestimable : fertilité et stabilisation des sols, prévention contre les inondations, épuration des eaux, stabilité du climat, ...



Echasse blanche



Ancolie des Causse

La biodiversité se décline en trois niveaux : les écosystèmes ou milieux naturels, les espèces animales et végétales, et les gènes. Les scientifiques les décrivent et les classent ; ils étudient aussi leur rôle fonctionnel, par exemple celui de la faune dans la pollinisation ou la formation des sols.

► *Sauver la biodiversité, c'est sauver l'Homme*

Que serait l'Homme sans la biodiversité ? Pour respirer, il a besoin de l'air produit par les plantes vertes, les algues et le phytoplancton, les seuls

► *Le Languedoc-Roussillon, un fleuron de la biodiversité*

Situation remarquable en Europe, le Languedoc-Roussillon s'étend au carrefour de quatre régions géographiques et climatiques : méditerranéenne, continentale, atlantique et alpine. La variété des climats se conjugue à celle du relief, des roches et des sols. Ainsi, un large éventail de conditions naturelles se déploie entre mer et montagnes, offrant une palette d'écosystèmes et d'espèces d'une extraordinaire diversité.



Le Languedoc Roussillon est l'une des régions françaises métropolitaines les plus riches en biodiversité. Les zones naturelles et semi-naturelles (ni agricoles, ni urbanisées) occupent près de 65 % du territoire. Il abrite 2/3 des espèces indigènes de la France métropolitaine, ce qui représente :

- **75 %** des espèces végétales vasculaires (4500 espèces)
- **75 %** des mammifères (77 espèces)
- **80 %** des oiseaux nicheurs (214 espèces) et **80 %** des oiseaux hivernants (200 espèces)
- **65 %** des poissons d'eau douce (44 espèces)
- **65 %** des reptiles (24 espèces) et **40 %** des amphibiens (14 espèces)
- **80 %** des insectes estimés (soit 25 000 espèces), dont 75 % des papillons de jour (204 espèces) et 75 % des papillons de nuit (1318 espèces), ainsi que **80 %** des libellules et demoiselles (75 espèces).

► **Préserver la nature, une responsabilité régionale**

Bon nombre d'espèces animales et végétales vivent principalement en Languedoc-Roussillon qui accueille la majorité des effectifs de leurs populations. Plusieurs espèces y sont aussi endémiques, c'est-à-dire qu'elles n'existent au monde que dans notre région. Pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel, le Languedoc-Roussillon est appelé à jouer un rôle majeur au vu de la « responsabilité régionale » qui lui incombe.

Afin de préserver la biodiversité, il est nécessaire de limiter les menaces qui l'affectent. Certains espaces naturels de notre région sont détruits par les aménagements (urbanisation, voies de

communication, ...). D'autres sont soumis aux pollutions, à la surexploitation de ressources naturelles ou bien à des modes de gestion inappropriés. Par ailleurs, à l'échelle de la planète, la biodiversité subit les effets du changement climatique.



Saponaire à feuilles de pâquerette



Emyde lépreuse



Goéland railleur



Inventaire actualisé des ZNIEFF

► Les ZNIEFF, inventaire majeur du patrimoine naturel

En France, la connaissance de la biodiversité s'appuie en grande partie sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Celui-ci est conduit par le Ministère chargé de l'Environnement, sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), comme le prévoit le code de l'Environnement (article L.411-5). Accessible à tous, cet inventaire permet de sensibiliser le public aux enjeux biologiques et de prendre en compte le patrimoine naturel dans les projets d'aménagement.



Pélodrome palustris

Les ZNIEFF sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels ». Elles délimitent les espaces naturels les plus précieux.

Il existe deux sortes de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée. Elles sont caractérisées par la

Rivière des Cévennes

présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional, qualifiés de « déterminants ».

- Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme et offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune ...). Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Les ZNIEFF sont délimitées en fonction de l'intérêt patrimonial (espèces ou habitats) et de l'intérêt fonctionnel (entité pertinente pour le fonctionnement écologique : zone humide, bassin versant,...).

► **La méthode d'actualisation des ZNIEFF**

Les données du premier inventaire ZNIEFF du Languedoc-Roussillon ont été publiées en 1994. Depuis, le territoire a évolué et les connaissances scientifiques se sont enrichies. C'est pourquoi, le Ministère chargé de l'Environnement a lancé un programme pour actualiser les ZNIEFF. A la lumière du bilan du premier inventaire, la méthode de définition des ZNIEFF a été renouvelée par le MNHN selon les principes suivants :

- Chaque ZNIEFF doit être justifiée par la présence d'espèces ou d'habitats dits « déterminants », c'est-à-dire qui répondent à des critères précis :

- espèces indigènes (non introduites) et d'observation récente,
- espèces et habitats naturels rares, menacés ou remarquables et dont l'aire de répartition ou les effectifs des populations sont importants dans la région Languedoc-Roussillon par rapport au territoire national ; dans ce cas, la région a une forte responsabilité dans la conservation de ces espèces et de ces habitats.

A noter : en Languedoc-Roussillon, environ 1 000 espèces végétales, 130 espèces de vertébrés et 220 espèces d'invertébrés sont déterminantes.

- Le contour de la ZNIEFF, délimité au 1/25000ème, doit être cohérent et compréhensible sur le terrain.
- Les ZNIEFF sont validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le MNHN.
- Elles sont présentées dans des fiches descriptives accessibles à tout public.

- Les informations sont harmonisées et standardisées sous forme d'une base de données nationale, qui permet une large utilisation de l'inventaire.

Etang de Vendres



Ophrys de l'Aveyron



► Les sources des données naturalistes

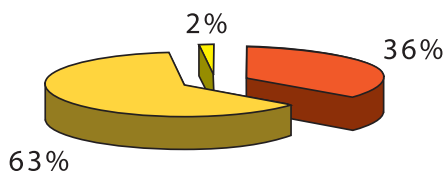
Pour actualiser l'inventaire ZNIEFF, les données naturalistes, qui décrivent les milieux, la faune et la flore, ont été recueillies auprès des différents organismes et des bénévoles. Au total, ceux-ci ont fourni près de 76 600 données, soit :

- 36 414 sur la faune
- 38 350 sur la flore
- 9 557 sur les habitats naturels

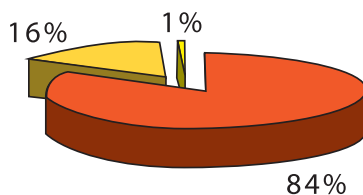
Issu de la compilation de toutes ces informations, l'inventaire ne peut toutefois prétendre à l'exhaustivité de la connaissance du patrimoine naturel régional.

Origine des données

Pour la flore :



Pour la faune :



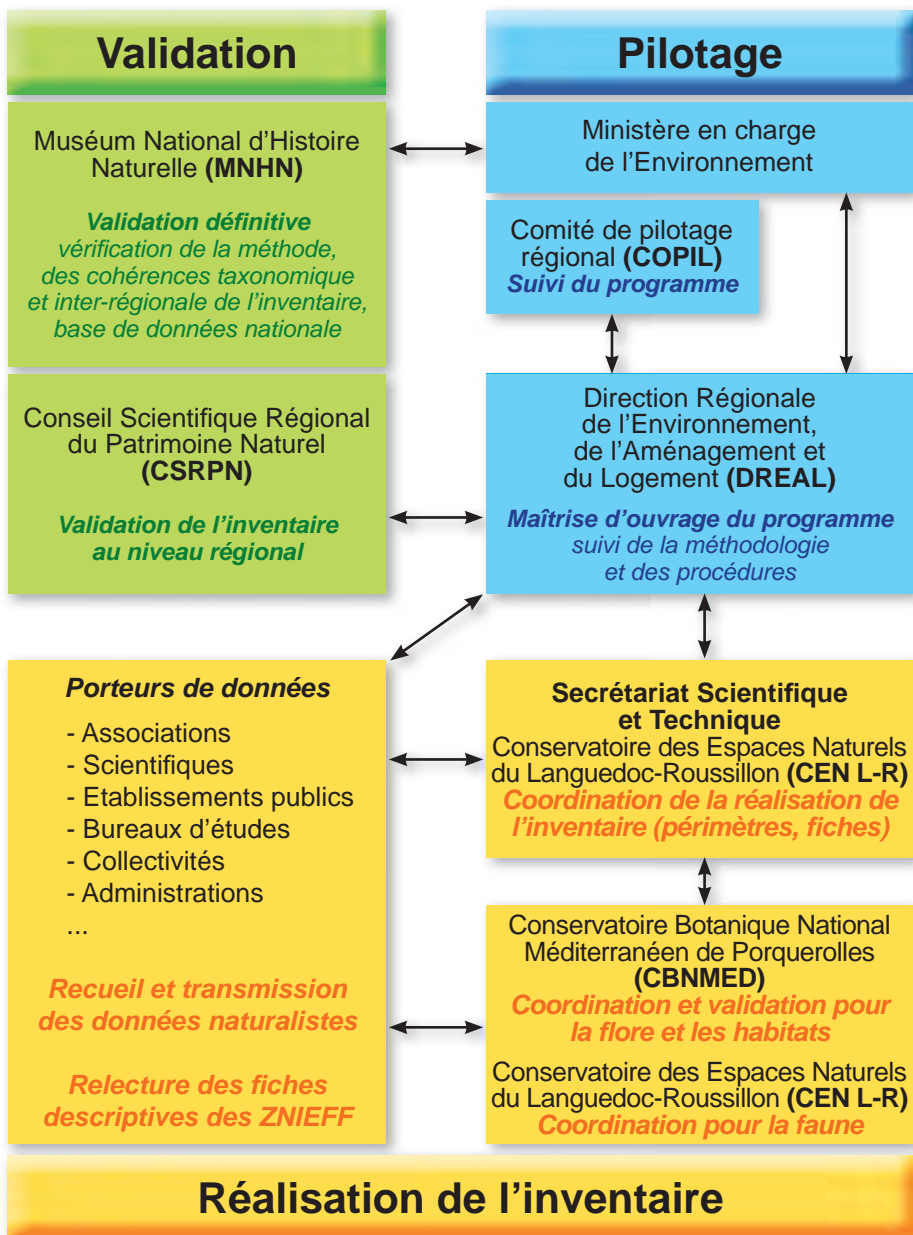
- Associations, bénévoles
- Organismes publics, collectivités
- Structures privées

Nette rousse



Arménie du Roussillon

► **Les étapes et les acteurs**





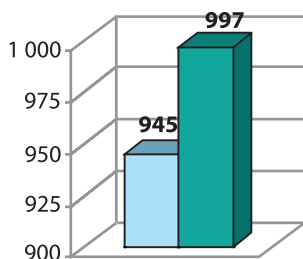
Bilan en Languedoc-Roussillon

► L'évolution entre l'inventaire initial et l'inventaire actualisé

Par rapport à l'inventaire initial (1994), l'inventaire actualisé (2011) a été augmenté de :

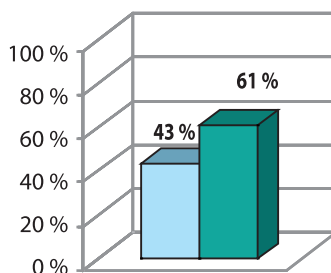
- 17 % du territoire régional couvert par les ZNIEFF de type I et II
- soit 4 837 km²
- soit 52 périmètres

Nombre de ZNIEFF de types I et II

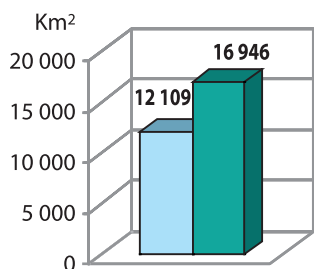


■ Inventaire initial
■ Inventaire actualisé

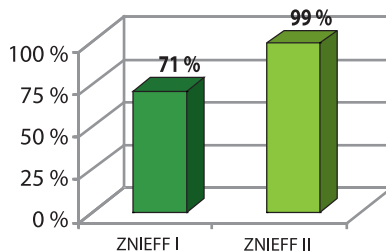
Territoire régional recouvert par les ZNIEFF de types I et II



Surface en ZNIEFF de types I et II



Surface commune aux deux générations d'inventaire



Entre les deux inventaires, certaines ZNIEFF ont été ajoutées, d'autres supprimées en partie ou en totalité. Ces modifications sont liées à l'évolution du territoire, des connaissances naturalistes et de la méthode d'inventaire.



► Région Languedoc-Roussillon

Les 997 ZNIEFF (855 de type I et 142 de type II) recouvrent près de 17 000 km², soit 61% du territoire régional (17% par les ZNIEFF de type I et 58% par les ZNIEFF de type II, ces dernières incluant la plupart des ZNIEFF de type I). 1329 communes soit 86 % des communes de

la région sont concernées par l'inventaire : 978 par des ZNIEFF de type I et 1160 par des ZNIEFF de type II.

Certains périmètres, pour des raisons de cohérence écologique, se situent à cheval sur les régions voisines.

■ Limites départementales

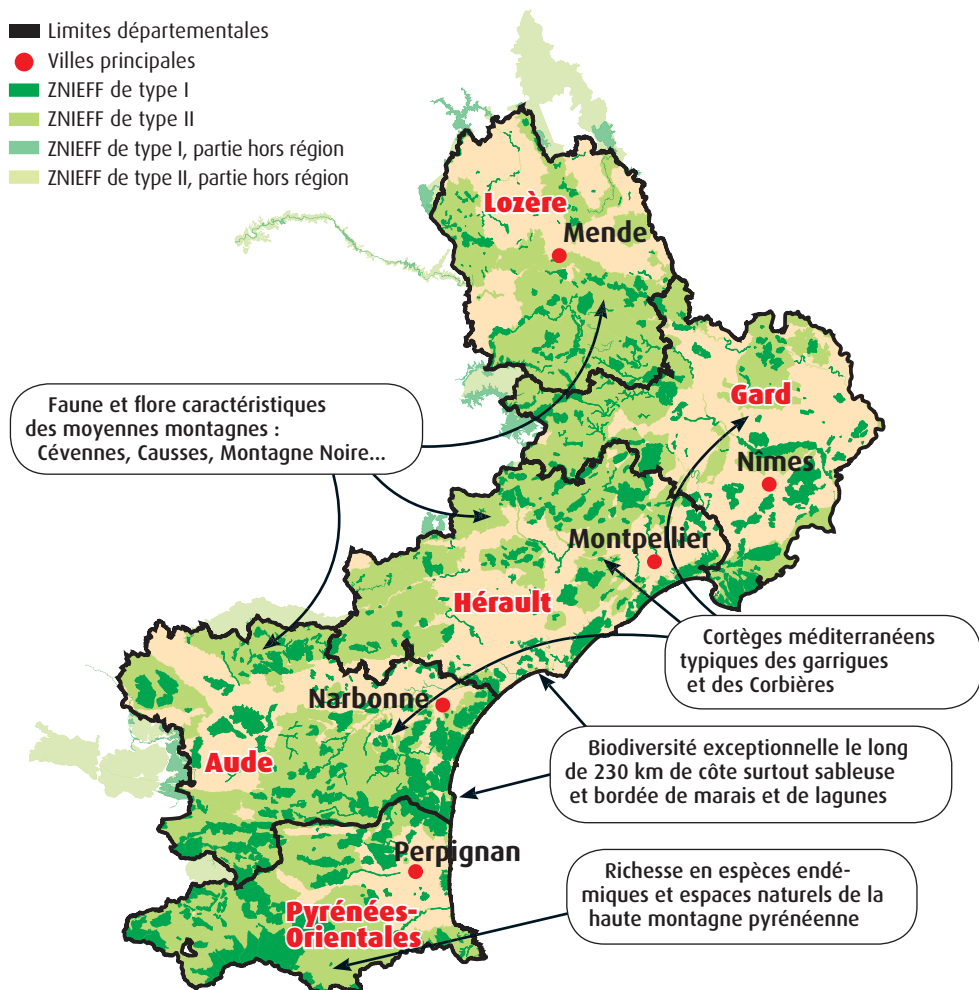
● Villes principales

■ ZNIEFF de type I

■ ZNIEFF de type II

■ ZNIEFF de type I, partie hors région

■ ZNIEFF de type II, partie hors région





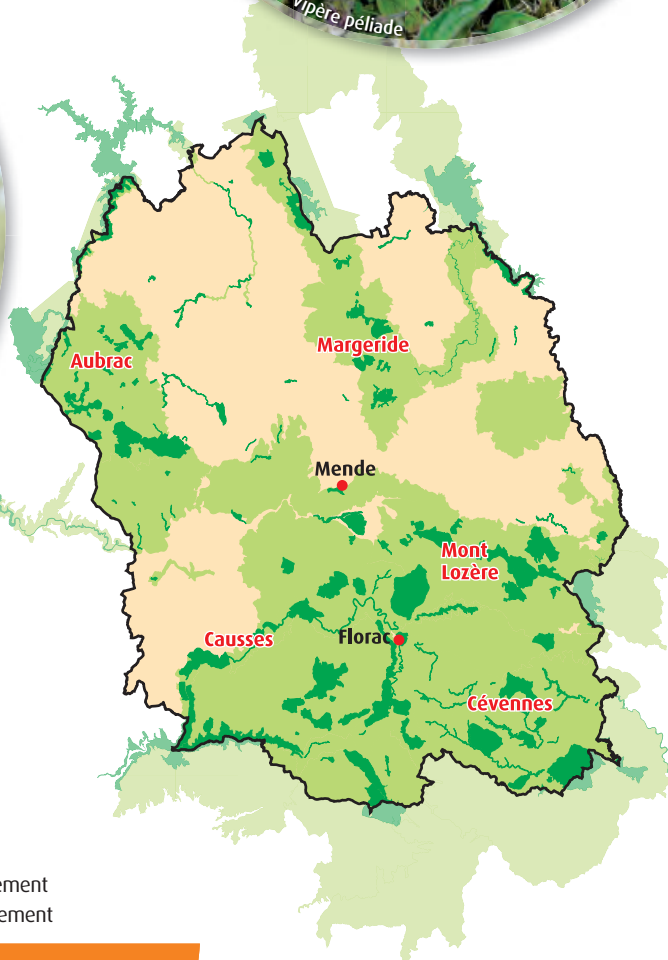
► Département de la Lozère

Pays des sources et des grands espaces, la Lozère est aussi le département d'altitude moyenne la plus élevée en France, soit 1 000 mètres. Au nord, la froide montagne de l'Aubrac tapissée de pâturages humides s'adosse aux landes et aux bois de la Margeride. Dans le quart sud-est, les crêtes ventées et les tourbières du mont Lozère contrastent avec la paisible châtaigneraie des Cévennes. Au sud-ouest, les pelouses d'allure steppique des Causses ondoient à perte de vue.



159 ZNIEFF de type I,
29 de type II, soit 59 %
du département et
87 % des communes.

- Limites départementales
- Villes principales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I, partie hors département
- ZNIEFF de type II, partie hors département





► Département du Gard

Surplombé à l'ouest par les Causses et les Cévennes, le Gard est dominé par le mythique Mont Aigoual (1 565 mètres). Aux garrigues de l'Uzège et du Sommiérois succèdent vers l'est la vallée du

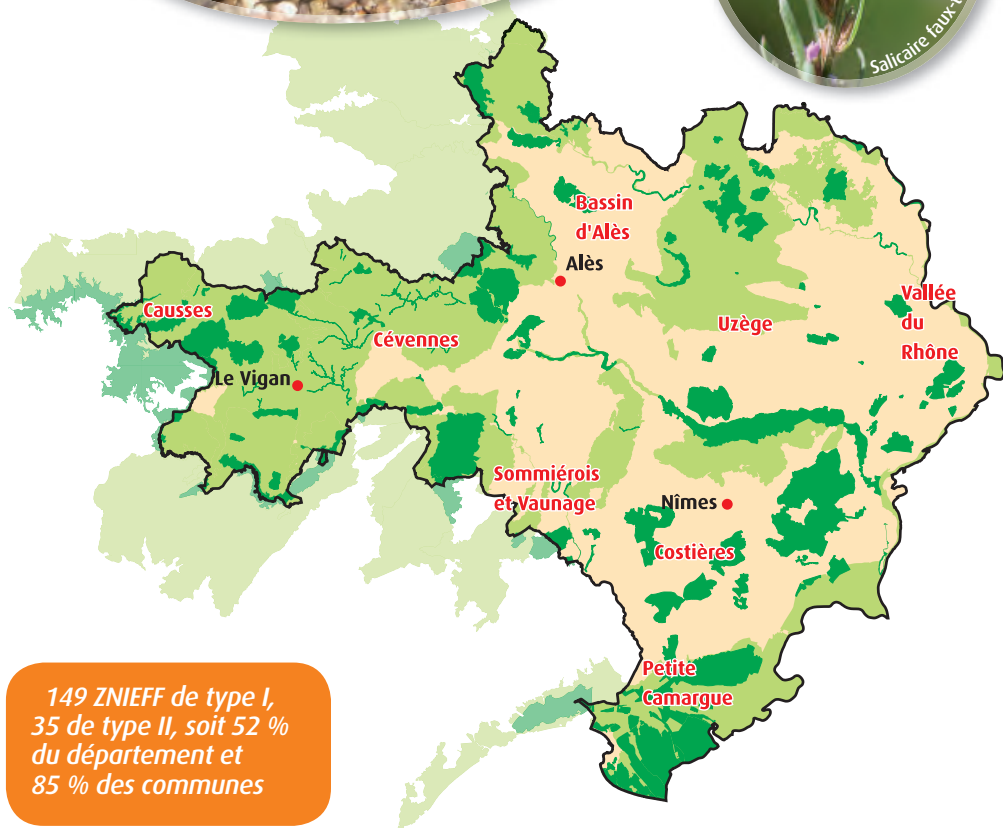
Rhône et la plaine des Costières, où prospère le vignoble. Joyau du Gard, la Petite Camargue est le pays des dunes et des marais, espace refuge d'une très grande importance biologique, halte migratoire pour l'avifaune européenne.



Triton crêté



Salicaire faux-thésium





► Département de l'Hérault

Le long de la côte sableuse s'égrène un scintillant chapelet de lagunes méditerranéennes, bordé par la plaine urbaine et agricole. Dans l'arrière-pays, les odorantes garrigues du Montpellierais côtoient les vignobles, tout comme dans le piémont du Biterrois.

Au nord-ouest, se découpent les hauts plateaux calcaires des Causses. Leurs contreforts sont formés par les reliefs volcaniques de l'Escandorgue et par les « ruffes », roche rouge détritique du Lodévois.

A l'est, les chaînes forestières du Somail et de l'Espinouse dominent le département à 1 124 mètres.

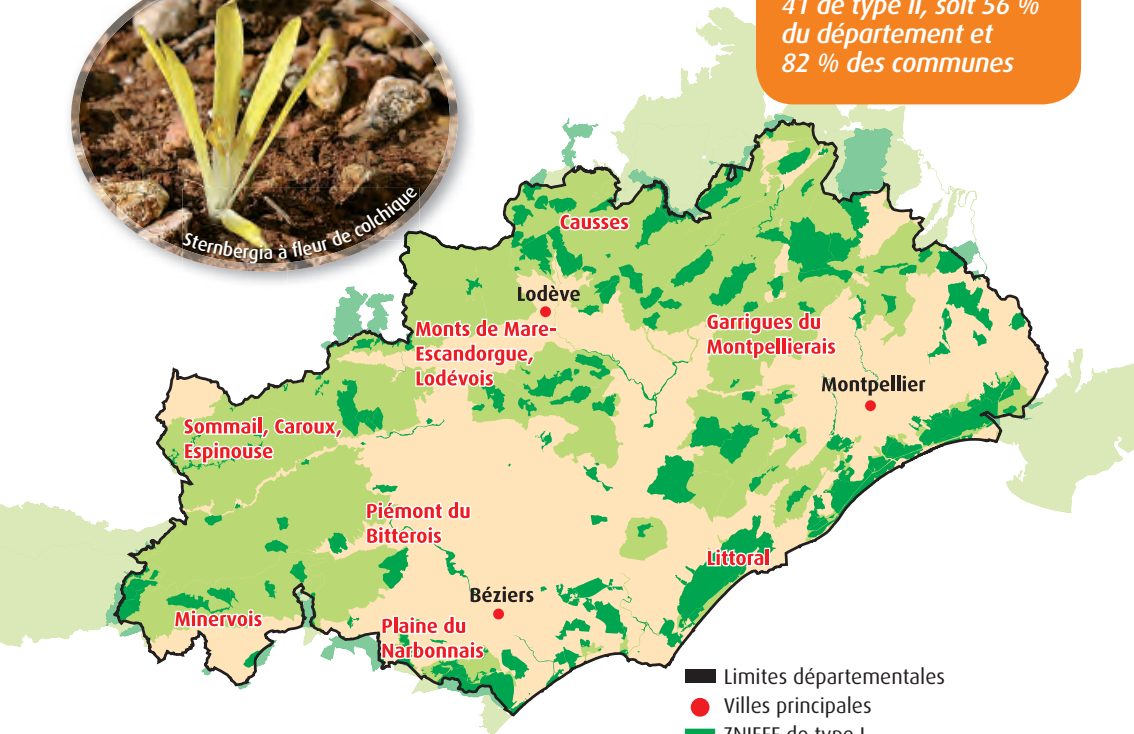


Sterne naine



Sternbergia à fleur de colchique

216 ZNIEFF de type I,
41 de type II, soit 56 %
du département et
82 % des communes

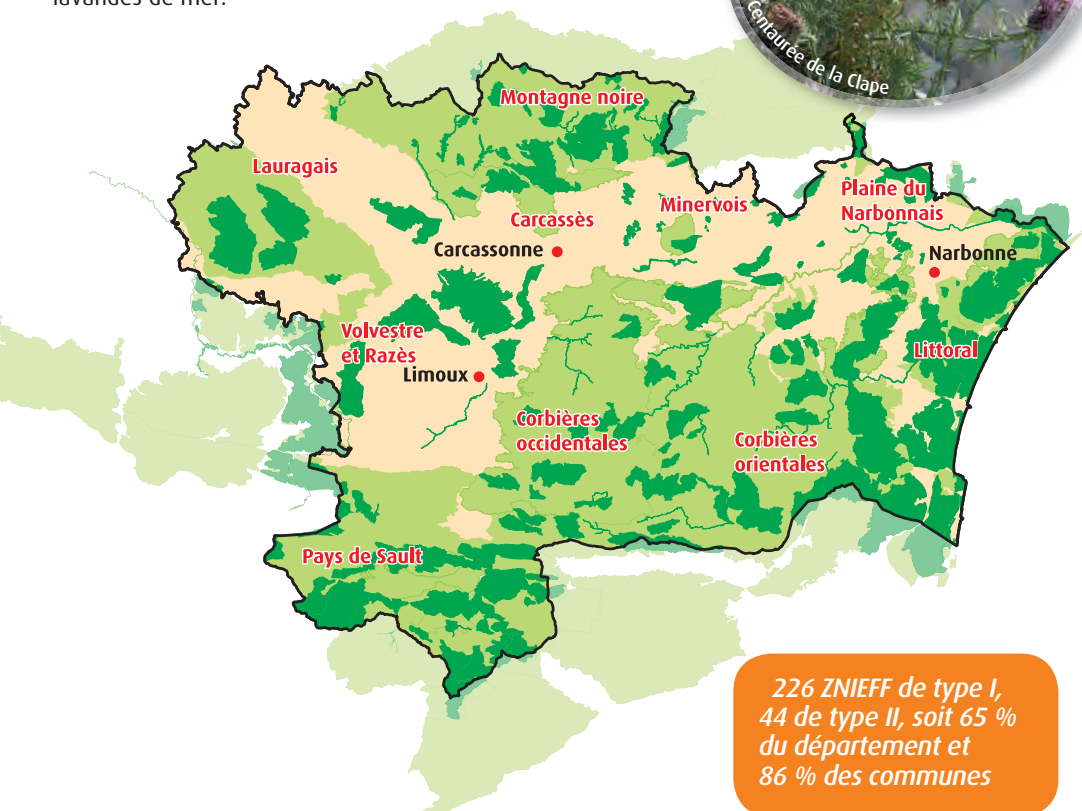


- Limites départementales
- Villes principales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I, partie hors département
- ZNIEFF de type II, partie hors département

► Département de l'Aude

Doté de reliefs d'une infinie beauté, le département de l'Aude relie la Méditerranée et l'Atlantique. Au nord, se dresse la Montagne Noire aux forêts de chênes et de hêtres. Au sud, les plateaux calcaires du Pays de Sault s'adosent au pic de Madres (2 469 mètres), annonçant les Pyrénées.

Les défilés de gorges profondes entaillent les collines du Volvestre et du Razès. Plus à l'ouest, maquis, garrigues et vignobles peuplent l'aride Minervois et les sauvages Corbières. Sur le littoral s'étalent les étangs et lagunes, paradis des saladelles, ou lavandes de mer.





► **Département des Pyrénées-Orientales**

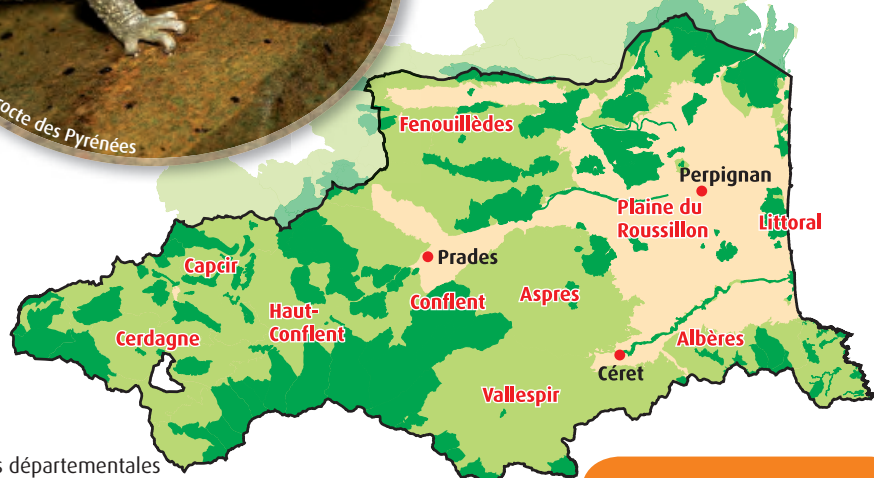
De la mer au sommet enneigé du pic Carlit (2 921 mètres) se succèdent une grande variété de milieux : côte sableuse et rocheuse, garrigues des Aspres et des Fenouillèdes, vallées du Conflent et du Vallespir enserrant le Canigou, montagnes du Capcir et de la Cerdagne. Cette terre, où s'affrontent les climats méditerranéens et alpins, recèle un trésor d'espèces endémiques qui y ont trouvé refuge depuis les dernières périodes glaciaires. C'est le second département le plus riche de France métropolitaine en espèces végétales, au nombre de 3 300 !



Alysson des Pyrénées



Euprocte des Pyrénées



- Limites départementales
- Villes principales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I, partie hors département
- ZNIEFF de type II, partie hors département

163 ZNIEFF de type I,
31 de type II, soit 76 %
du département et
92 % des communes.



► L'inventaire des ZNIEFF marines

L'inventaire des ZNIEFF marines est conduit indépendamment selon une méthode adaptée aux spécificités du milieu marin. Ce sont huit ZNIEFF marines qui ont été validées par le CSRPN avant 2010. Parmi elles, une seule ZNIEFF de type I, les Herbiers à cymodocées du Barcarès, située sur la côte des Pyrénées-Orientales, couvre une superficie de 93 hectares.

Une campagne de recueil de données en mer (2010 - 2011) permet de compléter l'inventaire.



Myriapore tronqué



Serran écriture



Gorgone rouge



► **Les ZNIEFF en chiffres**

(d'après les données transmises au MNHN,
en date du 6 avril 2011)

		Région	Aude (11)	
ZNIEFF TERRE				
Bilan chiffré de l'inventaire				
Nombre de périmètres	Total types I et II	997	270	
	Type I	855	226	
	Type II	142	44	
Superficie couverte par l'inventaire (en hectares)	Total types I et II	1 694 633	415 227	
	Type I	476 008	146 755	
	Type II	1 607 773	388 992	
Emprise de l'inventaire (en pourcentage)				
Part du territoire départemental couvert par l'inventaire	Total types I et II		65	
	Type I		23	
	Type II		61	
Part du territoire régional couvert par l'inventaire	Total types I et II		15	
	Type I	17	5	
	Type II	58	14	
Part de l'inventaire régional composé par l'inventaire départemental	Total types I et II		25	
	Type I		28	
	Type II		21	
ZNIEFF MER				
Nombre de périmètres (total types I et II)		8	1	
Superficie couverte par l'inventaire (en hectares)		15 339	288	



Gard (30)	Hérault (34)	Lozère (48)	Pyrénées-Orientales (66)
184	257	188	194
149	216	159	163
35	41	29	31
308 445	348 461	307 733	314 766
88 703	88 192	41 328	112 194
274 149	335 549	306 291	302 952
ges)			
52	56	59	76
15	14	8	27
47	54	59	73
11	13	11	11
3	3	1	4
10	12	11	11
18	21	18	19
17	17	8	21
15	18	16	16
	4		3
	8 619		6 431

Les autres zonages du patrimoine naturel en Languedoc-Roussillon

D'autres zonages relatifs au patrimoine naturel répondent à des objectifs spécifiques :

- **Inventaires**

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zones Humides, Patrimoine géologique, ...

- **Protections réglementaires**

Arrêtés Préfectoraux de Protection (biotope, géotope et habitats Natura 2000 - APP), Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN/RNR), Parc National - zone coeur (PN), Réserves Biologiques (RB), Forêt de protection, Sites inscrits et Sites classés.

- **Protections contractuelles**

Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux (PNR), Parc National - aire d'adhésion, Réserve Mondiale de la Biosphère.

- **Outils de maîtrise foncière**

Espaces Naturels Sensibles (ENS), sites du Conservatoires du Littoral, sites des Conservatoires des Espaces Naturels.

Zonages et informations accessibles sur le site de la DREAL.



Guide pratique

► **Prise d'effet de l'inventaire actualisé**

Validé par le CSRPN et en 2011 par le MNHN, l'inventaire actualisé remplace l'inventaire initial. L'Etat a obligation de le porter à connaissance.

► **Les ZNIEFF dans les documents de planification**

L'inventaire des ZNIEFF fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels dans le cadre des documents d'urbanisme. En effet, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales fixent les équilibres entre les espaces à vocation urbaine, agricole ou forestière et les espaces naturels. Ces documents doivent prendre en compte la protection des milieux naturels (art. L. 121-1 du code de l'urbanisme, modifié).

Les SCOT, certains PLU et certaines cartes communales sont soumis à l'évaluation environnementale (art. L. 121-10 à 15 du code de l'urbanisme). Les incidences notables du document de planification, projeté sur le territoire inventorié en ZNIEFF et donc sur son patrimoine naturel, doivent être évaluées. Il est nécessaire de présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives.

Pour les documents d'urbanisme ne relevant pas de l'évaluation environnementale, le Code de l'Urbanisme exige que le rapport de présentation contienne un état initial de l'environnement, une justification des choix retenus et une évaluation des incidences sur l'environnement. Les incidences sur les ZNIEFF notamment doivent également être évaluées.



↖ *Agrion bleuâtre*

Certains plans et programmes, autres que les documents d'urbanisme, font aussi l'objet d'une évaluation environnementale (art. L. 122-4 à 11 du code de l'environnement, modifié).

► **Les ZNIEFF dans les projets d'aménagement**

La majorité des aménagements, travaux, ouvrages sont soumis à une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences sur le milieu naturel (art. L. 122-1 du code de l'environnement, modifié). Pour les projets situés dans ou à proximité d'une ZNIEFF, l'inventaire constitue un document d'alerte sur les enjeux environnementaux. Toutefois, en raison de son caractère non exhaustif, il doit être complété par des prospections de terrain en fonction des enjeux et de l'envergure du projet. Ceci vaut également pour les projets d'aménagement localisés en dehors d'une ZNIEFF. En effet, l'absence de ZNIEFF sur un territoire ne signifie pas que celui-ci est dépourvu d'habitats naturels, d'habitats d'espèces ou d'espèces protégés.



► **La portée réglementaire des ZNIEFF**

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Néanmoins, la loi de 1976 sur la protection de la nature impose aux documents d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement. Elle interdit aux aménagements projetés de détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

La mention de la ZNIEFF, et la description de ses éléments caractéristiques en particulier, doivent être établis dans les dossiers relatifs à l'aménagement de l'espace.

Tout zonage, réglementation ou réservation d'espace public, etc. qui autoriserait des travaux détruisant ou dégradant les milieux inventoriés comme ZNIEFF, sont susceptibles de conduire à l'annulation d'un document d'urbanisme.

► **La mise en valeur du patrimoine naturel**

La présence de ZNIEFF signe la qualité environnementale du territoire et constitue un atout pour le développement local. Aussi, pour mettre en valeur leur patrimoine naturel (cadre de vie,

éducation à l'environnement, tourisme, ...), diverses collectivités s'appuient sur les ZNIEFF.

Les données de l'inventaire sont aussi valorisées à travers des études scientifiques sur la biodiversité.

Magicienne dentelée



*Avocette
élégante*



Jacinthe romaine



► La fiche descriptive ZNIEFF

Les fiches descriptives des ZNIEFF rassemblent les informations suivantes :

première page :

- **Identification de la ZNIEFF** : numéro, type – I ou II – et nom
- **Carte de localisation générale** dans le département concerné

pages suivantes :

- **Localisation et description générale** : informations sur les communes concernées par le périmètre, rapide situation géographique, occupation du sol

- **Délimitation du périmètre** : intersections avec d'autres périmètres d'inventaire, réglementaires ou de protection et description du tracé

- **Description du fonctionnement écologique** : étages de végétation concernés par le périmètre, liste des espèces animales, végétales et des habitats naturels déterminants et remarquables, description écologique

- **Évolution de la ZNIEFF** : facteurs naturels et/ou humains susceptibles d'influencer l'évolution de la ZNIEFF

- **Sources documentaires et bibliographie**

- **Cartographie** : tracé du périmètre de la ZNIEFF sur un fond IGN au 1/25000ème

- **Sources des données** : liste des structures ayant fourni les données naturalistes.





► **Accéder à l'inventaire**

Toutes les informations concernant les ZNIEFF (périmètres et fiches descriptives) sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL Languedoc-Roussillon : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> (cartographie, données communales, ...).

Divers documents décrivent la démarche de l'inventaire : généralités, méthodologies, listes d'espèces et d'habitats déterminants, principaux textes juridiques, composition du Comité de Pilotage et du CSRPN, liste des structures porteuses de données, cahiers départementaux comprenant cartes, analyses statistiques et fiches descriptives.



↪ *Massif des Fenouillèdes*

En savoir plus

► **Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)**

<http://www.naturefrance.fr/>. Le SINP a pour objectif de développer l'utilisation des données naturalistes afin d'améliorer les décisions et de faciliter l'accès de tous à une information fiable (voir le portail régional « Languedoc-Roussillon »).

► **Inventaire National du Patrimoine Naturel du MNHN**

<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

► **Ministère chargé de l'Environnement**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

► **Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)**

<http://www.laregion.fr>

► **Biodiversité**

<http://www.cnrs.fr/biodiv>

Crédits photos

F. Andrieu (p.11), J. Barret (couverture et p.13), , M. Foulquie (p.15), T. Gendre (p.11), B. Gomez (p.2), M. Kleczewski (p.3, 4, 6, 19), A. Mangeot (p.14), J.C. Melet (p. 12), V. Noble (p. 10), A. Rondeau (p.3), X. Rufroy (p.1 à 6, 10, 12 à 14, 18, 19, 21).

Comité de rédaction

N. Hiessler et X. Rufroy (CEN L-R), J. Molina et F. Andrieu

(CBNMD), C. Crosnier, F. Dentand, J. Regadet P. Seven (DREALLR), et les membres du comité de pilotage de l'inventaire.

Dessins à l'aquarelle

N. Jarentowski (n.jarentowski@laposte.net)

Conception graphique & Impression :

Atelier Six - 34980 St-Clément-de-Rivière - 04 67 63 52 00.

► **Maîtrise d'ouvrage**

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon

520, allée Henri II de Montmorency

Course spéciale (CS) : 69007

34064 Montpellier Cedex 2

Tel : 04 34 46 64 00 / Fax : 04 67 15 68 00

Courriel : speb.dreal-langroux@developpementdurable.gov.fr



► **Secrétariat Scientifique et Technique / Coordination des données « Faune »**

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)

474, allée Henri II de Montmorency

34000 Montpellier

Tel : 04 67 02 21 28 / Fax : 04 67 58 42 19

Courriel : znief@cenlr.org



► **Coordination des données « Flore et Habitats Naturels »**

Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMED)

Institut de Botanique

163, rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier

Tel : 04 99 23 22 11 / Fax : 04 99 23 22 12

Courriel : contact.lr@cbnmed.fr



► **Avec le soutien financier de**



► **Et pour la partie communication**



Conservatoire des Espaces Naturels
LANGUEDOC-ROUSSILLON